

CHAMPIONNAT D'EUROPE JEUNES U23 DE MATCH-RACING 2020

LAGO DI LEDRO - ITALIE
18-21 JUIN 2020

MODALITES DE SELECTION

PREAMBULE :

Le Championnat d'Europe de Match Racing Jeunes (coureurs nés après le 31 décembre 1997) aura lieu au Lago Di Ledro (Italie) du 18 au 21 juin 2020.

L'épreuve se déroulera en J22, par équipage de 3 personnes pour les équipages masculins et mixtes (poids maximum d'équipage de 262,5 kg) et de 4 personnes pour les équipages féminins (poids maximum d'équipage de 262,5 kg).

La FFVoile souhaite qu'une Délégation Française soit présente sur ce Championnat. Une place sera attribuée par l'Eurosaf à la FFVoile. Si moins de 12 nations postulent pour ce Championnat, il est possible qu'une seconde place soit attribuée à la FFVoile.

Ce document a pour but de préciser les modalités de sélection que la FFVoile met en place pour désigner le(s) skipper(s) et leur(s) équipage(s).

1 – CANDIDATURES :

1.1 Les skippers qui souhaitent participer au Championnat d'Europe Jeunes 2020 devront faire acte de candidature auprès de la FFVoile.

1.2 Les Candidatures devront présenter l'équipage (composition, poids et CV de chaque membre), le programme de préparation, l'objectif sportif fixé et le budget prévisionnel.

1.3 Les skippers et leur équipage faisant acte de candidature devront notamment :

- S'engager à tout mettre en œuvre (entraînements, préparation physique, navigations, etc.) pour réaliser une performance remarquable au Championnat d'Europe Jeunes,
- S'engager à honorer leur sélection dans le cas où ils seraient sélectionnés par la FFVoile (tout désistement pourrait engager une procédure disciplinaire au niveau de la FFVoile).

1.4 Les candidatures devront être adressées à Philippe Michel (philippe.michel@ffvoile.fr), Mathieu Richard (mathieu.richard@ffvoile.fr) et auprès du Département Compétition & Performance – Pôle Habitable (habitable@ffvoile.fr) avant le 15 mars 2020.

2- SELECTION DE LA DELEGATION :

2.1 Désignation du sélectionneur

La FFVoile désigne le Directeur Technique National de la FFVoile comme Sélectionneur, conformément à la décision du Bureau Exécutif de la FFVoile de juin 2019.

2.2 Rôle du sélectionneur

Le sélectionneur validera la Délégation (skipper(s) et équipage(s)) pour le Championnat d'Europe Jeunes de Match Racing 2020. Le sélectionneur pourra s'entourer de tous les experts de son choix pour l'aider dans son travail de sélection. Le sélectionneur se réserve le droit de modifier la composition d'un équipage, notamment en sélectionnant des équipiers issus de différentes candidatures.

2.3 Echéances

La composition de la Délégation pour le Championnat d'Europe Jeunes de Match Racing 2020 sera annoncée au plus tard le 15 avril 2020.

2.4 Place(s) supplémentaire(s)

Si une ou plusieurs place(s) supplémentaire(s) sont attribuée(s) à la France ultérieurement à la date du 15 avril, alors le Sélectionneur pourra désigner un (ou plusieurs) skipper(s) et équipage(s) parmi ceux ayant postulé à la Sélection.

2.5 S'il estime les conditions, de niveau ou de préparation, insuffisantes, le sélectionneur se réserve le droit de ne sélectionner aucun équipage, ou de ne pas élargir la délégation en cas de place(s) supplémentaire(s) attribuée(s) à la France.

2.6 En cas de force majeure, de désistement, d'incapacité de se préparer ou de participer au Championnat d'Europe Jeunes de Match Racing Open, d'infraction à la réglementation générale ou sportive de la FFVoile, de manquement à l'éthique sportive ou de non-respect du programme de préparation terminale, le sélectionneur pourra modifier la délégation ou la composition d'un équipage, et ce à tout moment sur proposition justifiée de l'encadrement.

3- LITIGES ET INTERPRETATION :

3.1 Tout litige sur l'interprétation d'un article du présent règlement devra être, préalablement à tout recours, soumis à la FFVoile.